

**Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 18 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, LARONDE, GAUCHET, NEGRE  
MRS, CAM, M GERVAIS, LE MOING, MERIC PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : MMES BOURCIER, MAZILLE, MRS. BAÏADA, BADO

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 11/03/2021

Nombre de conseillers : 15    Nombre de présents : 11    Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : PARTICIPATION JEU CONCOURS : SITES ET CITES REMARQUABLES / GUIDES MICHELIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Sites et Cités Remarquables a informé la commune de la sortie de deux guides Michelin dédiés au réseau des Sites & Cités Remarquables de France.

Afin de renforcer la visibilité des communes, « Sites et Cités Remarquables » l'association met en place un jeu concours en partenariat avec Michelin, il sera réalisé de façon dématérialisée sur les réseaux sociaux, relayé par Michelin et les territoires du réseau. L'objectif est de faire connaître nos Sites & Cités et d'offrir aux vainqueurs (qui seront tirés au sort parmi les participants), des lots qui leur permettront d'aller à la rencontre de nos territoires.

L'association propose aux communes qui le souhaitent de participer à cette opération de promotion en offrant des prestations qui inviteront les heureux gagnants à séjourner sur leur commune pour y découvrir la richesse des pépites évoquées dans les pages du Guide Michelin.

Monsieur le Maire, dans le cadre du budget Animations-Communication, propose de participer à cette promotion et d'offrir les prestations suivantes pour un total maximum de 120€ :

- 2 repas à l'Hôtel du Quercy (présent dans le guide Michelin)
- 1 visite guidée du village
- 1 stage chez un artisan d'art lauzertin


**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** : de participer au jeu promotionnel mis en place par l'association Sites et Cités Remarquables,

- ~~ACCÉPTE~~ : la proposition de Monsieur le Maire d'offrir pour un montant total maximum de 120 € :

- 2 repas à l'Hôtel du Quercy (présent dans le guide Michelin)
  - 1 visite guidée du village
  - 1 stage chez un artisan d'art lauzertin
- **DIT** : que le budget Animations – Communications prendra en charge le montant de ces dépenses,
  - **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,  
François LE MOING